CCTP Lot 04 : Lots Paillasses

Aménagement de pièces de cultures en L2

Batiment DR 08

Table des matières

1. Présentation du projet 2

2. Travaux de dépose 2

2.1. Plan de dépose 2

Plan dépose 2

2.2. Considérations environnementales 2

2.2.1. Gestion des déchets 2

2.2.2. Choix des matériaux et approvisionnement 3

2.2.3. Organisation du chantier et nuisances 3

3. FOURNITURE ET POSE DE PAILLASSES SÈCHES 3

1. Présentation du projet

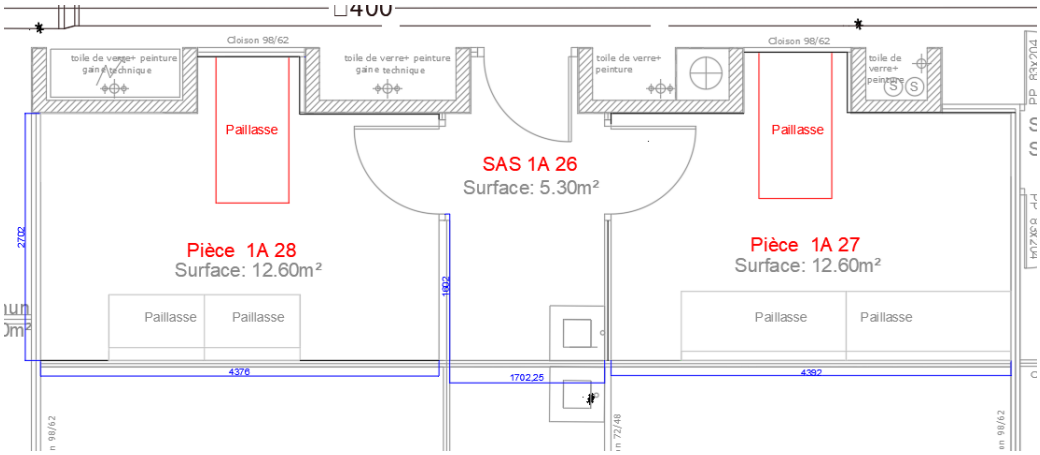
Le bâtiment Inserm situé au 60 rue de Navacelles héberge la délégation régionale au niveau RDC et des laboratoires de recherche au niveau R+1.
Le projet vise à transformer deux salles de culture actuellement classées en niveau de confinement 1 afin de répondre aux exigences des laboratoires de confinement de niveau 2, conformément aux prescriptions de l'arrêté du 16 juillet 2007 relatif aux mesures techniques de prévention et de confinement dans les laboratoires manipulant des agents biologiques pathogènes.
Cette mise à niveau garantira :

- La sécurité du personnel, des installations et de l'environnement selon les normes de biosécurité ;
- L'autonomie du site pour les expérimentations sur échantillons de groupes 2 ;
- L'optimisation des capacités d'accueil pour le laboratoire.

2. Travaux de dépose

2.1. Plan de dépose

Le titulaire devra déposer et évacuer dans les filières agrées les paillasses centrales indiquées dans le plan ci-après :



Plan dépose

Paillasses déposées et/ou reconditionnées (reconditionnement ou réemploi)
L'INSERM fournira une fiche de décontamination pour les paillasses déposées.
Les paillasses reconditionnées ne devront présenter aucune surface en bois apparent, y compris sur les chants.
Les paillasses seront équipées de barres frigo.
Tous les joints silicones seront repris à neuf.
Les paillasses seront sorties des pièces afin d'être remises en état dans les locaux de l'entreprise.

2.2. Considérations environnementales

2.2.1. Gestion des déchets

Le titulaire devra assurer la collecte sélective et le tri des déchets générés par ses travaux : châssis métalliques, verre, PVC et bois.
Les déchets seront évacués vers des filières agréées pour valorisation ou recyclage.

2.2.2. Choix des matériaux et approvisionnement

Les matériaux mis en œuvre devront présenter un faible impact environnemental, en privilégiant :

- des produits disposant d'une FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire),
- des matériaux à contenu recyclé ou recyclable,
- des fournisseurs locaux afin de limiter les transports.

Les peintures, colles et vernis devront être à faibles émissions de COV (classe A+ minimum).
Les emballages devront être réduits au strict nécessaire et recyclables.

2.2.3. Organisation du chantier et nuisances

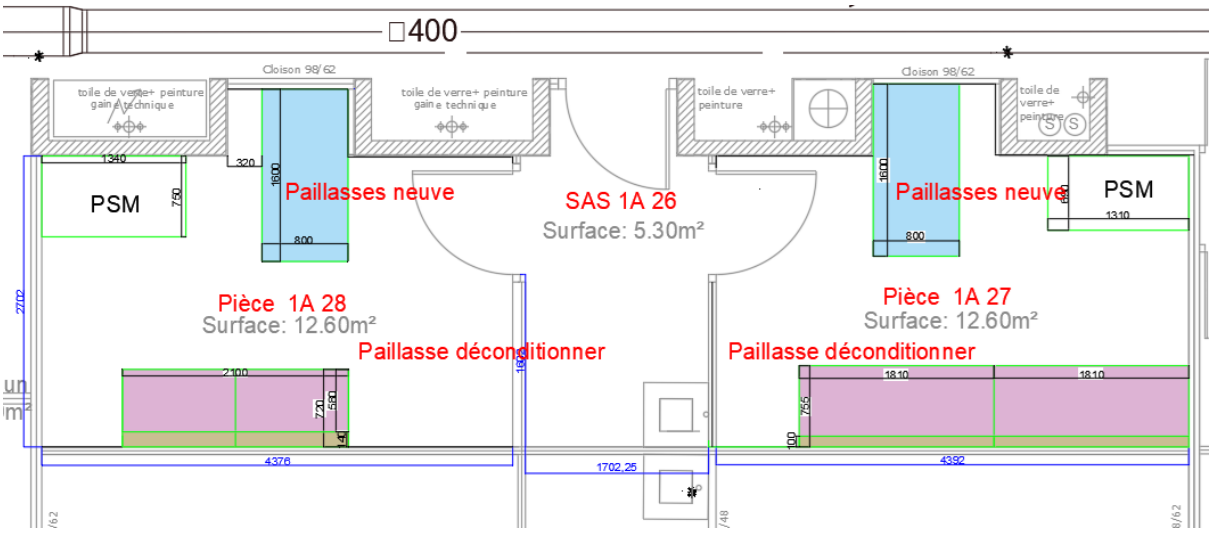
Les travaux seront réalisés en site occupé. Le titulaire devra limiter les nuisances (poussières, bruits, émissions volatiles) pendant l'exécution :

- utilisation d'outils à aspiration intégrée,
- nettoyage quotidien du chantier.

3. FOURNITURE ET POSE DE PAILLASSES SÈCHES

2.1. Généralités

- La vérification des cotes fournies par l'INSERM est intégralement à la charge du présent lot.
- Les paillasses à reconditionner devront être déposées des locaux, acheminées en atelier pour remise en état, puis reposées à leur emplacement initial.
- Les paillasses neuves ne devront présenter aucun bois apparent, y compris sur les chants.
- Les paillasses seront équipées de barres frigo.



Plan projet

2.2. Paillasses neuves – fourniture et pose

Fourniture et pose de deux paillasses neuves (une par local) de dimensions 1600 × 800 mm, hauteur standard, en remplacement des deux paillasses centrales existantes.
Les paillasses existantes seront déposées et évacuées par le présent lot.
Les nouvelles paillasses seront constituées de :

- piétements réglables,
- structure en acier thermolaqué blanc,
- plateau en verre émaillé (coloris au choix de l'INSERM),
- crédence murale de 15 cm fixée sur support, au droit des paillasses.

2.3. Paillasses à reconditionner





Quatre paillasses existantes sont à reconditionner. L'intervention comprend :

- dépose des bandeaux bois existants,
- rebouchage des zones de verre manquant par panneaux type Trespa ou équivalent, de même épaisseur que le plateau existant,
- reprise ou remplacement des chants dégradés ou absents,
- remise en état des dosserets (aucune partie en bois ne devra rester apparente),
- reprise des fixations pour solidarisation des paillasses entre elles,
- reprise complète des joints silicones (liaisons murales et paillasses),
- pose de bouchons et caches vis manquants,
- contrôle et réglage des pieds pour remise à niveau des ensembles.

Compléments spécifiques

- Une crédence de 20 cm sera posée sur la paillasse du local 1 A 27.
- Les bandeaux bois existants seront remplacés par des barres frigo métalliques laquées.